

# PASSERELLE

**Une passerelle est une inscription dans une autre année que la première année de bachelier, elle concerne le bloc 2, le bloc 3 et le master 1.**

L'échéancier sera précisé ici au plus tard le 22 mars 2025.  
Les étapes et modalités de la procédure sont susceptibles de changer.

## PASSERELLE MASTER

Master en Bande-Dessinée — Création et Diffusion (**MCD**)  
Master Design d'Innovation Sociale (**MDIS**)  
Masters Architecture d'intérieur (**MAI**) — *Patrimoine Bâti* ou *Espaces Scénographiques*

*Il faut avoir obtenu un diplôme de 1er cycle dans le domaine des arts plastiques, visuels et de l'espace. (1er cycle = bachelier/licence = 180 crédits obtenus).*

### **Envoi des candidatures par mail — début avril**

La candidature comprend :

- un formulaire de candidature
- une lettre de motivation
- un portfolio

### **Épreuve de motivation**

*En présentiel ou en visioconférence*

Si vous êtes accepté-e sur dossier vous recevrez une convocation à l'épreuve de motivation.

### **Inscription administrative en ligne**

Les étudiant-es retenu-es devront effectuer la pré-inscription en ligne. Iels devront justifier chaque année depuis l'obtention du diplôme d'accès aux études supérieures et fournir un certain nombre de documents obligatoires. Seuls les dossiers complets seront traités et permettront une inscription définitive.

### **Inscription définitive**

Un rendez-vous administratif vous sera donné afin de finaliser votre inscription définitive. Vous devrez vous y rendre en personne avec les documents exigés et ce **avant la rentrée académique 2024/2025**.